

ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4137
16 décembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT
DE L'ARGENTINE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 5 décembre 1958 par le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, accréditant M. Mario Amadeo comme représentant de l'Argentine au Conseil de sécurité et M. Constantino Ramos comme représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
